



Association Française de Yoga Iyengar

15, rue Mesnil

75116 Paris

Tél. : 01 45 05 05 03

Lettre de l'AFYI n°1

Paris le 15 juillet 1997

Chers amis professeurs,

Vous trouverez dans cet envoi :

- La revue de notre association, Yogasara n° 3.
- Le nouveau règlement intérieur.
- La plaquette de l'AFYI corrigée à la nouvelle adresse.
- Le bulletin d'adhésion 1997/98.
- La présente lettre de l'AFYI.

La vie de notre association a été marquée, début juin 1997 par la deuxième convention française de yoga Iyengar à Toulouse organisée par Marie-Christine Huguet et son équipe, tous bénévoles, qui ont assuré la logistique avec sérieux et générosité. Nous les en remercions au nom de tous les participants.

Il tient à chacun des membres, des centres, des associations locales, que d'autres événements de ce type voient le jour et expriment la vitalité de notre engagement pour le yoga Iyengar.

Le conseil d'administration a été renouvelé au 3/4 lors de l'assemblée générale de Toulouse, en voici la liste complète :

Monique BERTAULD	Présidente	35 ans mariée, 3 enfants	enseignante	78 - Yvelines	Professeur de yoga
Jean-Pierre DUCLOS	Vice président	49 ans célibataire, 2 enfants	enseignant	75 - Paris	Animateur spécialisé
Sandrine LECOURT	Vice présidente	39 ans célibataire, 1 enfant	enseignante	67 - Bas-Rhin	Professeur de lettres
Michel BERNARD	Trésorier	55 ans marié, 2 enfants	élève	76 - Seine-Maritime	Dir. groupement Poste
Claire CRONIER	Trésorière adj.	24 ans célibataire	enseignante	75 - Paris	Psychologue
Pascal MAIN	Secrétaire	50 ans marié, 1 enfant	élève	92 - Hauts-de-Seine	Médecin
Marie-Agnès MARTIN	Secrétaire adj.	45 ans célibataire	élève	94 - Val-de-Marne	Directrice d'école
Christine de BUSSY		43 ans mariée, 3 enfants	enseignante	69 - Rhône	Professeur de yoga
Chantal BERNARD		50 ans mariée, 2 enfants	enseignante	76 - Seine-Maritime	Professeur de yoga
Gilles FOUSSADIER		42 ans célibataire	enseignant	06 - Alpes-Maritimes	Cadre France Télécom
Christophe TISSOT		40 ans vie maritale, 1 enfant	enseignant	26 - Drôme	Artisan en Maçonnerie
Flore LELACHE		29 ans célibataire	enseignante	92 - Hauts-de-Seine	Avocate

Nous remercions le président sortant, M. Faeq Biria et son équipe d'avoir créé l'association et la revue Yogasara, organisé les premières conventions et installé le siège de l'association. Notez bien le changement d'adresse au dos de la plaquette, l'AFYI loue maintenant ses locaux après avoir longtemps été gracieusement accueillie par le centre Iyengar de Paris.

Les prochaines réalisations dépendent des idées mais surtout des bonnes volontés pour les réaliser, voici nos projets :

PROJETS

1^{ère} convention européenne des enseignants de yoga Iyengar

Les professeurs certifiés adhérents de l'AFYI vont être sollicités pour participer à cet événement exceptionnel puisque BKS Iyengar lui-même enseignera une méga-classe pendant trois jours.

Retenez déjà les vendredi 28, samedi 29, dimanche 30 novembre et la matinée de lundi 1^{er} décembre 1997.

Un courrier spécial vous sera envoyé sous peu.



Conférence publique

Elle sera donnée par B.K.S. à Paris fin novembre.

3^{ème} convention française

Le centre de yoga Iyengar de Strasbourg, animé par Sandrine Lecourt, a accepté de prendre en charge la prochaine convention. La réussite de ce projet dépend de votre présence et de votre participation. Prévoyez-la au printemps 1998. Vous recevrez de plus amples informations dès que possible.

Bulletin d'information périodique : AFYI-INFO

Ce bulletin est destiné à diffuser :

- des actualités concernant le yoga Iyengar en France,
- des extraits des conférences présentées aux conventions,
- des dossiers thématiques (description du contrat d'assurance, éthique Iyengar,...),
- la parole des adhérents,
- petites annonces...

Vos idées, articles et travaux divers sont les bienvenus.

Vidéotheque

Il faut organiser le fonctionnement interne de la vidéotheque. Toute expérience dans ce domaine nous aiderait à démarrer ce projet dans les meilleures conditions possibles.

BULLETIN D'ADHESION 1997/98

A la demande de plusieurs enseignants, nous l'envoyons dès maintenant afin que les pratiquants soient assurés dès la reprise des cours et que vous ayez le temps de préparer votre rentrée.

L'inscription à l'association court de septembre à septembre, n'attendez pas la convention de juin et profitez-en toute l'année.

Votre adhésion permet à l'AFYI d'exister par l'intermédiaire des bénévoles et de répondre ainsi à la requête de B.K.S. Iyengar. Il nous demande à tous, de nous structurer, de nous regrouper afin de maintenir la qualité et l'unité de la pratique.

Cette inscription garantit :

- A vos élèves inscrits, d'être couverts par une assurance.
- D'être assuré vous même en responsabilité civile et professionnelle, et en individuelle accident.
- La parution sur la liste officielle des enseignants certifiés par R.I.M.Y.I (Pune, Inde). Sachez que l'AFYI envoie cette liste complète pour chaque demande de cours en France.
- De vous faire bénéficier de 3 exemplaires de Yogasara.

De nombreux bulletins sont incomplets ou difficiles à déchiffrer, veuillez les remplir soigneusement, nous gagnerons un temps précieux.

Nous remercions chaque professeur de réaliser les photocopies nécessaires pour l'inscription de leurs élèves. Ce bulletin d'adhésion est envoyé à tous les adhérents de l'AFYI, vérifiez que vos élèves ne s'inscrivent pas deux fois ou qu'ils sont bien adhérents, donc assurés. Nous pouvons vous aider, si vous en faites la demande, en vous envoyant la liste de vos élèves déjà adhérents.

Tarif

Le montant de la cotisation à l'AFYI, identique depuis plusieurs années, reste inchangé, malgré nos nouveaux besoins (locaux, communication, administration...). Il est de 930 F pour les membres actifs enseignants. Au delà de cette somme, vous devenez membre bienfaiteur.

Modalités

Remplissez le bulletin ci-joint, accompagné d'un chèque de 930F à l'ordre de l'AFYI et adressez-le à :

Association Française de Yoga Iyengar
15 rue Mesnil
75116 PARIS



Nous vous rappelons que cette inscription peut être réglée en trois mensualités (le premier chèque devant couvrir les frais d'assurance, devra s'élever à 300 F minimum).
Vous pouvez aussi nous envoyer 3 chèques datés différemment.

LA PLAQUETTE DE L'AFYI

Des plaquettes sont à la disposition des professeurs pour faciliter la présentation de vos cours de yoga Iyengar. Un emplacement est prévu pour y ajouter votre tampon ou votre carte de visite.
Adressez-nous votre demande, en précisant le nombre d'exemplaires que vous souhaitez.
Les frais de port sont à votre charge.

LE COMITE TECHNIQUE

Lisez attentivement le paragraphe "Comité technique" du règlement intérieur.

Sachez que ce comité a été constitué selon les directives précises de B.K.S. Iyengar pour maintenir la continuité de son enseignement et que si nous utilisons son nom pour enseigner nous lui devons de respecter ces directives, par honnêteté yogique.

B.K.S. Iyengar a voulu créer des degrés dans l'enseignement. Vous pouvez passer ces différents degrés auprès du comité. Faites-en la demande.

Les enseignants seniors et éventuellement juniors sont sollicités pour enseigner dans les conventions par exemple.

Seulement les enseignants seniors sont habilités à former de nouveaux professeurs.

Clauses impératives pour utiliser la dénomination "Centre de Yoga Iyengar" :

- L'enseignement doit être dispensé par un enseignant junior certifié R.I.M.Y.I. (certificat valide).
- L'enseignant doit être membre de l'AFYI et s'engager à faire adhérer ses élèves (pour protéger le nom de notre maître et ainsi celui des autres enseignants en cas de litige. Le contrat d'assurance inclut une assistance juridique).
- Le centre doit accueillir uniquement la méthode Iyengar (ceci afin d'éviter le mélange des enseignements et la confusion aux yeux du public).
- L'enseignement doit être fidèle aux orientations de B.K.S. Iyengar.
- L'enseignant doit faire une demande auprès du comité technique, qui après consultation du dossier, se prononce et s'engage, en cas d'acceptation, à inclure le centre dans la liste des centres officiels.
- Les directives de notre maître sont aussi précises et rigoureuses que sa pratique elle-même, ne nous arrêtons pas en chemin.

Derniers communiqués de Guruji (fin juin 1997) :

- Personne n'est autorisé à se désigner comme assistant de B.K.S. Iyengar à Pune.
- Les enchaînements sautés ne doivent pas être enseignés comme une pratique de base régulière dans notre enseignement. "Jumpings must not be taught as a regular basis"

Nous serons responsables un jour de l'héritage de B.K.S. Iyengar, puissions nous lui montrer dès maintenant (nous en aurons l'occasion fin novembre) que nous sommes unis, que nous savons vivre dans l'harmonie.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous adressons nos chaleureuses salutations yogiques, en espérant que vous partagerez notre enthousiasme.

L'équipe du conseil d'administration